



Saint Christol d'Albion, le 18/07/2024

## Commune de Saint Christol d'Albion

### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme

#### Mise à disposition de documents de concertation

Par délibération du conseil municipal du 14 septembre 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Brouville ». Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie où elle peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Maire informe de la mise à disposition de documents de concertation à compter du 22 Juillet 2024 en Mairie et sur le site internet de la commune dans la rubrique « urbanisme » : <https://www.mairie-saintchristol.fr/>

Il est rappelé qu'un registre est mis à disposition en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations peuvent également être transmises :

- par mail : [mairie@mairie-saintchristol.fr](mailto:mairie@mairie-saintchristol.fr)
- par courrier à l'adresse suivante : 1, place de la Mairie - 84390 SAINT-CHRISTOL.

Henri BONNEFOY,  
Maire de Saint Christol.

